

Mardi 23 novembre 2021

## **CDEN - Bilan de rentrée 2021**

*Présents* : M. Lamontagne Préfet de la Dordogne, M. Caillaut IA Dasen, M. Teillac Vice-président du conseil départemental, M. Griffoul IEN A, Mme Coquelin Secrétaire générale, Mme Bony division structures et moyens.

Représentants des personnels : Unsa Education, FSU, FO.

Quorum atteint

Déclarations liminaires (FO, UNSA, FSU)

### **Ordre du jour**

**Approbation du PV** du CDEN du 25 juin 2021 : approuvé.

**Bilan de rentrée 2021 :**

#### 1. **Effectifs et moyens**

##### **A. LE PREMIER DEGRE PUBLIC**

##### **1. Eléments de contexte – Rentrée 2021**

###### **Offre scolaire départementale**

Nombre de communes en Dordogne	505
Nombre de communes avec école(s)	281
Nombre de communes sans école	224

55 % des communes de Dordogne possèdent au moins une école publique.  
108 communes sans école font partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé ou concentré (RPC), portant à 77 % le nombre de communes s'inscrivant dans une proposition d'offre scolaire structurée et lisible par tous les acteurs du 1<sup>er</sup> degré public.

###### **Taille des structures scolaires**

Nombre de classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	16	20
Nombre d'écoles	63	101	58	43	30	24	21	3	13	4	3	1	2	1	1	1
%	17,1	27,4	15,7	11,7	8,1	6,5	5,7	0,8	3,5	1,1	0,8	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3

###### **- Instruction dans les familles**

Sur l'augmentation du nombre des instructions dans les familles, il y a un effet covid certain et peut être aussi en cause la scolarisation dès 3 ans. Mais il n'y a pas de profil type de famille qui font le choix de l'instruction à domicile. Environ 35% de nouvelles demandes d'IDF. (65% dans le 1<sup>er</sup> degré et 35% dans le 2<sup>nd</sup> degré).

De 2017-2018 on est passé de 107 demandes dans le 1<sup>er</sup> degré à 311 en 2021-2022. Dans le 2<sup>nd</sup> degré on est passé de 57 à 147 demandes.

A partir de 2022, les parents devront justifier la raison pour laquelle ils choisissent l'instruction à domicile.

Contrôle : Enquête sociale des maires puis au bout de 2 mois visite de la part de l'IEN (+conseiller pédagogique).

Dans le 2nd degré, suivi individualisé réalisé par des IPR.

Contrôles réguliers également dans les structures privées hors contrat.

A-t-on des études ou des statistiques sur la réussite des élèves qui ont reçu l'instruction à domicile ? Pas de suivi des élèves sur le long terme. Ils reviennent souvent dans un cursus ordinaire au bout de quelques années notamment à partir du lycée.

Lors des contrôles, y a-t-il eu des problèmes ou des carences observées ? Quelques cas à la marge avec des enfants pas encore entrés dans la lecture qui montraient des déficits. L'inspection propose alors à ces familles de revenir vers une école et elle est écoutée.

## 2. Affectation et orientation

Des inquiétudes sur le devenir du lycée d'Excideuil alors qu'il a tout son sens dans le secteur. Un travail de concertation est en cours pour relancer cet établissement.

## 3. Dispositifs pour la réussite des élèves

Phénomène nouveau : le décrochage scolaire atteint aujourd'hui même les écoles. Il est primordial de prendre en charge les élèves en prévention plutôt qu'en remédiation. C'est le travail des coordonnateurs MLDS (mission lutte contre le décrochage scolaire).

Consultation CMPP : 6 mois minimum. Vrai problème de carences de personnels pour les soins mentaux.

## 4. Dispositifs Jeunesse, engagement et sports

Le service national universel (SNU) : bilan réalisé par M. Ousmane Ka

Le service national universel (SNU) est un projet complémentaire de l'instruction obligatoire visant à impliquer pleinement les jeunes dans la vie de la Nation et à nourrir le creuset républicain.

Conformément aux orientations du Président de la République, le SNU est donc un temps de rencontre, utile et profitable pour chaque jeune, occasion particulière d'apprendre et de recevoir mais également de donner et de s'engager, sans considération d'origines sociales.

Le SNU s'articule autour de 3 phases successives :

- Un séjour de cohésion de deux semaines, organisé du 20 juin au 2 juillet. Chaque centre doit être en mesure d'accueillir 200 volontaires et une quarantaine d'encadrants. Le séjour de cohésion en Dordogne a eu lieu au lycée professionnel de Chardeuil à Coulaures. Compte-tenu du contexte sanitaire, la mobilité est régionale.
- Une mission d'intérêt général d'une durée de 12 jours ou de 84 heures perlées entre la fin du séjour de cohésion et juillet 2022, réalisée par chaque volontaire dans son département.
- Un engagement optionnel de 3 mois minimum dans les dispositifs d'engagement existants.

Une phase d'information à l'attention des jeunes et de leurs familles pour constituer une cohorte de jeunes volontaires est faite en amont.

En 2021, ce dispositif repose encore sur du volontariat. Les volontaires ont été informés, puis recrutés à l'échelle des régions académiques via une plateforme d'inscription d'affectation nationale.

En Dordogne, 177 jeunes se sont inscrits au SNU sur un objectif initial de 150 jeunes. Ils ont effectué leurs séjours de cohésion dans un autre département (Lot-et-Garonne, Creuse et Corrèze).

Les activités s'articulent autour de thématiques :

- Défense, sécurité et résilience nationales ;
- Développement durable et transition écologique ;
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- Culture et patrimoine ;
- Activités physiques, sportives et de cohésion ;
- Autonomie, connaissance des services publics et accès au droit ;
- Découverte de l'engagement.

Le pass'sport : bilan réalisé par M. Ousmane Ka

Les familles éligibles au Pass'Sport ont reçu durant l'été un courrier, du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50 € par enfant.

Elles doivent présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 30 novembre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence. L'association demande le remboursement du Pass'Sport via le compte Asso pour tous les jeunes éligibles. Elles sont remboursées à l'automne par un tiers payeur désigné par l'État : le comité départemental olympique et sportif (CDOS) pour la Dordogne.

## 5. École inclusive

l'IA : C'est un droit pour les élèves et ce sont les familles qui décident.

Cela se passe très bien dans la majorité des cas.

Environ 2000 élèves en situation de Handicap.

Un moyen dédié en Dordogne : une enseignante gère environ 50 dossiers d'élèves à conduite troublée.

Mme Boucaud : L'inclusion n'est pas de qualité aujourd'hui par manque de moyens et de structures.

Un long débat entre les personnes en présence sur la qualité de l'école inclusive qui manque clairement de moyens. (Manque AESH, délai de notification MDPH, place dans les établissements spécialisés).

### **Questions diverses posées par l'UNSA Education :**

Poste Rased Toscane : non pourvu cette année (et non proposé au « deuxième mouvement » par choix du DASEN).

Poste référent direction : compléments de décharge donnés aux directeurs (pour l'instant, l'IA souhaite conforter les décharges de directeurs en poste plutôt que de créer un support comme celui-ci qui dans notre grand département serait compliqué à mettre en oeuvre).

Volonté de mettre en place le Mentorat (expérimentation) beaucoup de mentorat mais peu à accompagner.

Remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré : lundi 22/11, 24 classes non remplacées et mardi 23/11, 31 classes.

Nouveaux recrutements de contractuels prévus ? : pas pour l'instant et le vivier des MASTER 1 s'épuise.

Possibilité d'ouvrir la liste complémentaire : Non, depuis peu nous ne pouvons plus utiliser la liste complémentaire 1 mois après la publication des résultats au concours.

Nombre d'élèves notifiés et non accompagnés : une centaine d'élèves.

Nombre d'élèves accompagnés par un AESH : 2,5 élèves accompagnés en moyenne par AESH en primaire et 3 élèves en 2nd degré par AESH.

Frais de déplacement pour AESH : oui si plusieurs établissements sur une même journée (sur 2 communes « distinctes »).

2nd degré : les emplois vacants sont transformés en BMP.

Candidatures DDEN : Dominique BREDZINSKI, Brigitte MARCIE : validés

Règlement intérieur départemental : AVS et EVS n'existent plus, la phrase sera enlevée.

Intervention du Conseil départemental : suite aux effets de la crise sanitaire : 34 euros sont alloués par élève pour le matériel informatique, ils ont également supprimé le délai de carence en cas d'absence d'un agent dès le premier jour d'absence. Avant c'était 1 mois. Le CD accompagne également la mise en place de la loi Egalim pour la restauration scolaire. Un nouveau livre blanc va être construit pour 2023-2028 : ligne de conduite à suivre durant ces 5 ans.

**L'UNSA Education pose trois questions au Conseil départemental :**

- Comment le CD va-t-il accompagner les établissements scolaires dans leurs budgets face aux hausses annoncées du prix de l'énergie ?

Réponse : Oui des aides sont possibles si de gros écarts dans les factures sont constatés.

- En matière de travaux, des mesures de végétalisation des bâtiments et des cours extérieures sont-elles à l'étude ?

Réponse : oui un programme est mis en place, certains collèges vont pouvoir en bénéficier.